

Directive pour l'examen de module

Assurance vie collective



Auteur Siège de l'AFA
Version 1.2
Date 10.03.2023

Sommaire

1.	Objectifs particuliers	3
<hr/>		
2.	Programme de l'examen	7
<hr/>		
3.	Etendue de l'examen	10
<hr/>		
4.	Déroulement des examens	10
<hr/>		
5.	Durée de l'examen	10
<hr/>		
6.	Moyens auxiliaires	11
<hr/>		
7.	Annexes	11
<hr/>		
8.	Annexe : Méthodes de calcul importante en assurance de vie collective	11

1 Objectifs particuliers

Du point de vue global de l'entreprise, de l'employeur, de l'assuré ou de l'institution de prévoyance, le candidat ou la candidate est en mesure :

1.1 Importance et missions de l'assurance vie collective (bloc thématique 1)

- d'expliquer le concept des trois piliers et les différents piliers.
- d'expliquer l'importance de la prévoyance professionnelle dans le cadre du concept des trois piliers ainsi que les objectifs de la prévoyance professionnelle.
- de montrer l'importance de la prévoyance surobligatoire/étendue.
- de montrer et expliquer l'évolution de la prévoyance professionnelle.
- de mentionner et expliquer des sujets d'actualité relatifs à la prévoyance professionnelle.
- d'énumérer, expliquer, analyser et appliquer les règles de coordination.
- de réaliser des calculs de coordination pour différentes situations de revenu et en tenant compte de différents cas de figure (décès et invalidité pour cause de maladie ou accident).

1.2 Bases légales (bloc 2)

- d'énumérer, expliquer, interpréter et appliquer dans des cas spécifiques tous les actes édictés/actes législatifs (lois, ordonnances, accords internationaux, etc.) relatifs à la prévoyance professionnelle.

1.3 Calcul des prestations légales selon la LPP (bloc thématique 3)

- d'énumérer, expliquer et analyser les éléments du calcul des différents types de prestations.
- de calculer les prestations de la prévoyance obligatoire.

1.4 Versement en capital des prestations en relation avec la vieillesse, les survivants et les invalides (bloc thématique 4, partie 1)

- d'expliquer et appliquer les conditions, restrictions et possibilités d'un versement en capital.
- de définir et d'évaluer les profils/circonstances de vie des personnes assurées qui se prononcent pour une pension ou un versement en capital.
- d'analyser et d'expliquer les avantages et les inconvénients du versement en capital et du versement sous forme de rente.
- de calculer le montant du versement en capital légal et réglementaire de la prestation de vieillesse.
- de calculer et d'expliquer le montant de la rente de vieillesse résiduelle après un versement partiel du capital.
- de présenter les possibilités de réinvestissement (en cas de versement en capital).

1.5 Encouragement à la propriété du logement – EPL (bloc thématique 4, partie 2)

- de nommer, expliquer, analyser et appliquer dans des cas concrets toutes les dispositions légales et les possibilités de l'encouragement à la propriété du logement.
- d'expliquer les différences entre primauté des cotisations/primauté des prestations/ primauté duale, en général et en relation avec le versement anticipé EPL.
- d'indiquer et d'expliquer la base de calcul du montant maximum du versement anti-cipé.
- de calculer/déterminer le montant maximum possible du versement anticipé.
- de calculer et d'expliquer les modifications des prestations après un versement anticipé EPL en tenant compte des différentes primautés.
- de présenter la différence entre le versement anticipé EPL et la mise en gage en se basant sur les avantages et les inconvénients.

1.6 Organisation (bloc thématique 5)

- d'expliquer l'obligation de fondation ou d'affiliation.
- de présenter l'organisation et les rapports de droit dans le cadre d'une fondation de prévoyance propre, d'une fondation collective et d'une fondation commune.
- d'expliquer et analyser les caractéristiques d'une fondation de prévoyance propre, d'une fondation collective et d'une fondation commune.
- de comparer et montrer les différences entre la fondation propre, la fondation collective et la fondation commune.
- de nommer, signaler et expliquer les tâches, responsabilités, obligations et devoirs de loyauté de l'organe suprême et de toutes les personnes, institutions, sociétés et autres.
- de présenter et comparer les différentes possibilités de couverture des risques.
- d'expliquer et comparer l'obligation d'enregistrement et d'inscription des fondations de prévoyance.
- de présenter les tâches, l'organisation et le financement des fondations institution supplétive et fonds de garantie.
- de calculer les subsides pour structure d'âge défavorable.
- de présenter la surveillance et le contrôle selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle.
- de nommer et d'expliquer les tâches/activités de l'autorité de surveillance, de l'expert en prévoyance professionnelle et des réviseurs.

1.7 Financement y compris legal quote (bloc thématiques 6)

- d'expliquer les différents types de cotisations ainsi que leurs composants et de calculer le montant de ces cotisations.
- d'établir le capital-risque à partir d'un exemple simplifié.
- d'expliquer les différents systèmes de cotisations.
- d'indiquer et expliquer les éléments du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe aux comptes annuels.
- D'indiquer et nommer la base de calcul et l'établissement des comptes.
- d'indiquer et expliquer les bases des dispositions en matière de placement, de développer et d'analyser une stratégie de placement conforme à la loi ainsi que nommer et expliquer leurs différentes catégories/types de placement.

- d'expliquer les bases du calcul du taux de couverture et calculer/déterminer le taux de couverture d'une institution de prévoyance à l'aide d'un exemple.
- d'expliquer la réserve de fluctuation de valeur et sa signification.
- d'indiquer des mesures d'assainissement et préciser leurs exigences minimales.
- de définir des mesures d'assainissement en cas d'un découvert par rapport à l'affaire en question et de définir la cause de cette insuffisance.
- de définir la legal quote, de l'expliquer et de la calculer à l'aide d'un exemple simplifié en utilisant aussi bien la méthode brute que la méthode nette.

1.8 Traitement fiscal (bloc thématiques 7)

- d'expliquer et d'appliquer les bases en matière de droit fiscal et les types d'imposition.
- de nommer et expliquer les différentes cotisations, subventions, dépôts, rachats ayant une incidence fiscale.
- D'indiquer les différents types d'une réserve d'employeur et expliquer leurs différences.
- D'expliquer l'imposition des versements des rentes et des versements en capital et l'appliquer dans un cas concret.
- De calculer les impôts d'un versement en capital/paiement en espèces (impôts directs, impôts cantonaux, impôts communaux, impôts ecclésiastiques, impôts de source, impôts anticipés).
- de nommer et d'expliquer les possibilités et les restrictions d'un rachat.
- de calculer l'apport maximal autorisé selon l'OPP 2 à la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation.
- de calculer l'impôt fédéral direct exigible en cas de versement en capital.
- d'expliquer, déterminer et calculer le rachat maximum possible en tenant compte de différentes situations (avec intérêt, sans intérêt, déménagement de l'étranger, etc.).
- d'effectuer le calcul du rachat maximum possible pour la retraite anticipée.
- de citer les possibilités d'optimisation fiscale dans le cadre du 2^e pilier pour l'entreprise et les assurés (particuliers) ainsi que d'expliquer les conséquences fiscales sur la prévoyance professionnelle.

1.9 Prévoyance surobligatoire/5tendue (blocs thématiques 8 et 9)

- d'expliquer, analyser et définir les principes/conditions cadres de la LPP pour l'élaboration de plans et de les appliquer à un exemple de cas concret (calculations incluses).
- d'évaluer si les principes de la LPP ont été respectés dans un plan de prévoyance.
- d'énumérer, définir et appliquer les possibilités d'amélioration des prestations et des conditions des prestations dans le cadre du 2^{ème} pilier.
- d'énumérer, analyser et expliquer les différences entre la prévoyance obligatoire et surobligatoire.
- d'indiquer, signaler et analyser les différences de prestations selon les différentes primautés.
- d'attribuer les améliorations de prestations à un groupe cible.
- d'élaborer différentes variantes de solutions (élaboration de plans).
- d'indiquer, expliquer, définir, analyser et appliquer dans un cas concret les conditions cadres et les possibilités de retraite anticipée, de retraite partielle, de report de la retraite.
- de calculer la réduction de prestations en cas de retraite anticipée (calcul rétrospectif de l'avoir de vieillesse projeté lors du départ à la retraite).

1.10 Ordre des bénéficiaires (bloc thématique 10, partie 1)

- d'expliquer, d'analyser et d'appliquer l'ordre des bénéficiaires dans le cadre de la prévoyance professionnelle.
- d'indiquer, expliquer et analyser les critères d'éligibilité de chaque bénéficiaire.
- de montrer, d'expliquer et d'analyser les différences entre l'ordre des bénéficiaires selon le LPP minimale et l'ordre des bénéficiaires selon les prestations réglementaires.
- de définir, expliquer, évaluer et calculer le capital décès subsidiaire.
- de présenter les différences de l'ordre des bénéficiaires par rapport au droit successoral selon le CC.

1.11 Assurance facultative des indépendants (bloc thématique 10, partie 2)

- de reproduire et d'expliquer la définition d'indépendant.
- d'évaluer, en cas concret, si une personne est indépendante ou salariée.
- de présenter les possibilités d'assurance des indépendants dans le cadre du 2^e et du 3^e pilier.
- de nommer, expliquer et appliquer les conditions-cadres juridiques pour la mise en œuvre des dispositions relatives aux indépendants.
- de préciser le montant maximum possible des cotisations au pilier 3a (déduction fiscale).
- d'analyser et d'expliquer les différences par rapport à une solution du 2^{ème} ou du 3^e pilier.

1.12 Loi sur le libre passage LFLP (bloc thématique 11, partie 1)

- d'expliquer et calculer le calcul de la prestation de sortie (calcul du libre passage), y compris le calcul comparatif, et d'indiquer les éléments de ce calcul.
- d'appliquer correctement les règles relatives aux réserves pour raison de santé à partir d'exemples de calcul.
- d'expliquer l'utilisation et le but prévu ainsi que les motifs/possibilités d'un paiement en espèces du libre passage dans des cas concrets.
- d'expliquer l'ordre des bénéficiaires de l'OLP et de montrer les différences par rapport à la LPP.

1.13 Divorce (bloc thématique 11, partie 2)

- de connaître, expliquer et appliquer toutes les dispositions et décrets légaux en rapport avec la compensation des pensions en cas de divorce.
- d'effectuer/calculer la compensation des prestations de libre passage et montrer les éléments du calcul.
- de montrer et expliquer les modifications des prestations à la suite d'un partage de la prévoyance professionnelle.
- d'expliquer et appliquer les conditions requises donnant droit à prestations pour le conjoint divorcé (ou le partenaire en cas de dissolution du partenariat).

2 Programme de l'examen

Taxonomie

(explications dans la partie générale de la directive)

Bloc thématique 1

2.1. Importance et mission

Concept des trois piliers	2
Importance, objectifs et rôle de la prévoyance professionnelle (y compris prévoyance étendue)	3
Développement de la prévoyance professionnelle	2
Thèmes d'actualité de la prévoyance professionnelle	2
Coordination	4

Bloc thématique 2

2.2. Bases légales

LPP (y c. OPP1, OPP 2, OFG, OEPL)	4
LPP, LACI et ordonnance LPP/LACI	4
LFLP (y compris OLP)	4
Accords internationaux ayant une influence sur la prévoyance professionnelle	4
Autres lois et ordonnances pertinentes pour la prévoyance professionnelle	4

Bloc thématique 3

2.3. Calcul des prestations légales selon LPP

Prestations de vieillesse	3
Prestations d'invalidité	3
Prestations pour survivants	3

Bloc thématique 4

2.4. Versement en capital

Versement en capital des différentes prestations	4
Versement des prestations en capital ou sous forme de rente	4
Possibilités de réinvestissement	4

2.5. Encouragement à la propriété du logement (EPL)	
Bases légales, possibilités de l'encouragement à la propriété du logement	3
Bases de calcul y compris les calculations	3
Différences entre primauté des cotisations / primauté des prestations / primauté duale (en général et en rapport avec l'EPL)	4
Modification des prestations	3
Différences entre versement anticipé et mise en gage	4

Bloc thématique 5

2.6. Organisation	
Institutions de prévoyance	4
Fondations institution supplétive et fonds de garantie	3
Surveillance et contrôle	2

Bloc thématique 6

2.7. Financement (y compris legal quote)	
Cotisations y compris systèmes de cotisations	3
Sommes de risques	3
Compte annuel et établissement des compte	2
Prescriptions de placement / Administration de la fortune	4
Degré de couverture	3
Mesures d'assainissement y compris la réserve de fluctuation de valeur	4
Legal quote	3

Bloc thématique 7

2.8. Traitement fiscal	
Bases en matière de droit fiscal et types d'imposition	2
Imposition des cotisation, dépôts, subventions, etc.	3
Réserve de l'employeur	3
Imposition pendant la durée contractuelle, en cas de prestation, versement du capital	3
Rachat	4
Possibilité d'optimisation fiscale	4

Bloc thématique 8 et 9

2.9. Prévoyance surobligatoire / étendue	
Principes / conditions-cadres de la LPP pour l'élaboration de plans	4
Evaluation du concept de prévoyance	4
Prestations de prévoyance obligatoire vs. Surobligatoire	2
Prestations selon le primauté de cotisation et le primauté de prestations	3
Améliorations, élargissement des prestations (y compris les conditions)	4
Elaboration des plans	4
Retraite anticipée, prorogée et partielle	3

Bloc thématique 10

2.10. Ordre des bénéficiaires	
Clause bénéficiaire	4
Capital-décès subsidiaire	3
Différences par rapport au droit successoral selon le CC	2
2.11. Indépendants	
Définition de l'indépendant	2
Possibilités d'assurance dans le cadre du 2 ^e et du 3 ^e pilier (3a)	3
Différences des solutions dans le cadre du 2 ^e et du 3 ^e pilier	4

Bloc thématique 11

2.12. Libre passage	
Calcul de la prestation de libre passage; calcul comparatif	3
But de l'utilisation et versement en espèces des prestations de libre passage	3
Règles sur les réserves de santé	3
Ordre des bénéficiaires selon la LPP	2
2.13. Divorce	
Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce	3
Rente de conjoint divorcé	4

3 Etendue de l'examen

- Dans la mesure du possible, tous les blocs thématiques sont pris en compte de manière équivalente.
- L'examen porte sur la matière traitée dans le manuel « Prévoyance professionnelle - LPP et LFLP », les questions de contrôle et d'approfondissement, les exercices de mise en pratique (études de cas, travaux de préparation, débats, etc.), les présentations PowerPoint, les examens internes et les actualités. Les différentes lois et leur ordonnance forment les bases.
- Statut des lois, des limites, des taux d'intérêt, etc. :
Celles qui sont valables au moment de l'examen sont déterminantes.

4 Déroulement des examens

Examen écrit en ligne avec des questions ouvertes (saisie de texte libre) et fermées, p. ex. questions à choix multiple.

L'examen se déroule sur un ordinateur ou un ordinateur portable mis à disposition par l'AFA.

5 Durée de l'examen

120 minutes

6 Moyens auxiliaires

Sont autorisés:

- Les calculatrices non programmables (sans fonction de sauvegarde ou accès internet) avec fonctions de base et du papier pour prendre des notes.
- Les calculs peuvent être effectués sur du papier de note mis à disposition sur le lieu d'examen. Ils font partie intégrante de l'examen en ligne.
- Les textes de lois - LPP et ordonnances, LFLP et ordonnance dans leur version la plus récente: sont admis tous les textes de lois non commentés¹ sous forme de livre ou en format papier.
- Les livres de lois édités par des institutions de prévoyance ou des compagnies d'assurance sont également admis.
- Nous recommandons les publications officielles de la Confédération (Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL).
- Les notes personnelles en complément aux textes de loi sont autorisées.
- Les tables des matières et listes de mots-clés personnels portant sur les lois sont admis.
- Les surlignages en couleur fluorescente sont admis.

Les autres moyens auxiliaires sont interdits. Les moyens auxiliaires ne peuvent être employés que par une seule personne.

¹ Non commenté signifie que les textes juridiques sont accompagnés de commentaires officiels. Les commentaires auto-écrits ne sont pas inclus.

7 Annexes

Annexe: Importants types de calcul dans la prévoyance professionnelle

8 Annexe: Méthodes de calcul importante en assurance de vie collective

Bloc de thèmes 1

8.1. Calculs de coordination pour les situations suivantes

- Incapacité de gain en cas de maladie
 - Incapacité de gain en cas d'accident
 - Décès par suite de maladie
 - Décès par suite d'accident
-

Bloc de thèmes 2

8.2. Salaire assuré

- Détermination du salaire assuré
 - Détermination du salaire assurance pour bénéficiaires d'une indemnité journalière AC
-

Bloc de thèmes 3

8.3. Prestations obligatoires

Détermination des prestations suivantes en tenant compte des différentes situations de vie (entièrement apte au travail, bénéficiaire d'une rente invalidité ou d'une indemnité journalière AC etc.)

- Prestations en cas de vieillesse
 - Prestations de survivants
 - Prestations en cas d'invalidité
-

Bloc de thèmes 4

8.4. Versement en capital des prestations de vieillesse

- Montant du versement en capital légal ou réglementaire possible en tenant compte des différentes situations
- Montant de la rente de vieillesse restante

8.5. Encouragement à la propriété du logement

- Montant de retrait anticipé maximal
 - Changement des prestations après un retrait anticipé
-

Bloc de thèmes 5

8.6. Fonds de garantie

- Subsidés en cas de structure d'âge défavorable

Bloc de thèmes 6

8.7. Cotisations, somme de risque, degré de couverture et legal quote

- Montant de cotisation
- Somme de risque
- Escompte valeur actuelle des bonifications de vieillesse
- Degré de couverture
- Legal Quote (méthode nette/méthode brute)

Bloc de thèmes 7

- 8.8. Réserves de cotisations d'employeur sans renonciation à leur utilisation**
- Versement maximal possible dans les réserves ordinaires de cotisations d'employeur
- 8.9. Rachat**
- Calcul du rachat maximal possible en tenant compte des différentes situations (avec intérêt, sans intérêt, venant de l'étranger etc.)
 - Calcul du rachat maximal possible en cas de retraite anticipée
- 8.10. Imposition en cas de versement en capital (prestations en capital)**
- Calcul de l'impôt fédéral

Blocs de thèmes 8 et 9

- 8.11. Principes**
- Adéquation (art. 1 et 1b OPP2)
 - Collectivité: Possibilités de choix entre plans de prévoyance - échelles de cotisations admises (art. 1d OPP2)
 - Principe d'assurance - Montant de risque (art. 1h OPP2)
- 8.12. Taux des bonifications de vieillesse minimales**
- Montant du taux des bonifications de vieillesse minimales pour un plan sans déduction de coordination
- 8.13. Elaboration des plans**
- Calcul des objectifs de performance requis
- 8.14. Retraite anticipée**
- Calcul de l'avoir de vieillesse à un moment précis de retraite (calcul rétroactif)
- 8.15. Mesures pour employés âgés**
- Détermination du total de la cotisation de l'employé en cas de continuation de percevoir l'actuel salaire assuré (avec ou sans participation de l'employeur/entreprise)

Bloc de thèmes 10

- 8.16. Réglementation des bénéficiaires**
- Détermination du capital décès subsidiaire

Bloc de thèmes 11

- 8.17. Prestation de sortie (y compris calcul comparatif)**
- LFLP art. 15
 - LFLP art. 16
 - LFLP art. 17
 - LFLP art. 18
- 8.18. Réserves pour raison de santé en tenant compte de la prestation de libre passage apportée**
- Calcul de la prestation de risque acquis avec les prestations de libre passage versées
- 8.19. Divorce**
- Partage de la prévoyance professionnelle en tenant compte de différentes situations (retrait anticipé, rachat etc.)

